

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 mars 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9, 10 et 11 mars 2021**

**2021 DAC 491** Délibération autorisant la cession des ouvrages de l'ancienne Commission des Travaux historiques de la Ville de Paris.

**Mme Carine ROLLAND, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 23 février 2021, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'autoriser la cession des ouvrages de l'ancienne Commission des Travaux historiques de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND, au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris autorise la cession des ouvrages de l'ancienne Commission des Travaux historiques conformément aux conditions définies dans la procédure jointe en annexe.

Article 2 : La recette sera imputée sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**